

# TERMES DE REFERENCE POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DES AGENCES ET SIEGE SOCIAL DE LA COPEDU PLC

#### 1. Introduction

COPEDU PLC est une société anonyme autorisée par la Banque Nationale du Rwanda à opérer en tant qu'institution de microfinance, enregistrée au bureau du Registraire Général sous le code d'entreprise 100544626, P.O. Box 4053 Kigali. La COPEDU PLC a été agréée par la Banque Nationale du Rwanda le 13/03/2014.

#### 2. Prestations attendues et leur description

La COPEDU PLC cherche à engager un prestataire (entreprise), ayant de bonnes références et une compétence avérée dans le domaine de peinture, sa mission consistera au renouvellement de la peinture de neuf (9) branches et Siège social de la COPEDU PLC en respectant les couleurs habituelles de la COPEDU PLC.

# 3. Profil du prestataire

Le prestataire doit être une entreprise ayant de bonnes compétences dans le domaine de peinture.

#### 4. Visite de terrain

Afin de permettre aux soumissionnaires intéressés de mieux préparer leurs offres en ayant une vue sur l'étendue des prestations et disposer de toutes les informations nécessaires; une visite obligatoire des lieux est prévue le 10/12/2021 de 8h30 à 17h00. La visite débutera au Siège Social de COPEDU PLC

Le Siège social et les 9 agences à visiter sont : KIGALI CITY MARKET, NYABUGOGO, REMERA, GISOZI, BATSINDA, KIMIRONKO, SIEGE, CHIC, et une agence en dehors de la ville de Kigali à RWAMAGANA.

# 5. Contrôle et suivi des prestations

Le Prestataire procédera à des contrôles des travaux de la peinture des bâtiments (branches et Siège Social) afin d'assurer une qualité de service, une propreté et une hygiène permanentes.

#### 6. Responsabilités : réparation du matériel endommagé et dégâts causés

En cas de destruction et/ou d'endommagement de matériels appartenant à la COPEDU PLC liés à une mauvaise exécution des prestations ou résultant de la mauvaise utilisation des matériels, produits, accessoires et appareils par les agents du prestataire, celui-ci sera tenu pour responsable et devra procéder au remplacement ou au remboursement immédiat du matériel détérioré.

#### 7. Critères de sélection

La proposition technique doit fournir les informations suivantes :

- La description des expériences pertinentes dans le domaine de peinture par la présentation au moins de trois attestations de bonne exécution de services similaires ;
- La méthodologie (plan de travail, gestion et organisation des activités, supervision et déroulement des prestations) d'exécution des services sur le site des prestations ;
- Le programme de supervision de la qualité des prestations et de l'évaluation de la performance des peintres.

## 8. Exigences administratives

Les documents administratifs exigés pour ce marché sont les suivants :

- Un certificat d'enregistrement de son business auprès de Rwanda Development Board (RDB);
- Une attestation de non-créance de RSSB;
- Une attestation de non-créance de Rwanda Revenue Authority (RRA);
- Corporate Income Tax (CIT).

### 9. Délai d'exécution des travaux

La durée du travail est de 4 jours englobant 2 weekends qui seront précis dans le contrat pour toutes les branches et Siège Social de la COPEDU PLC.

# 10. Dépôt des offres

Les offres techniques et financières devront parvenir à la COPEDU PLC sous enveloppes scellées (contenant la proposition technique et la proposition financière) portant la mention « **Sélection d'une entreprise pour les travaux de peinture des Agences et Siège social de la COPEDU PLC** » au plus tard le 13/12/2021 à 9H30' au Secrétariat du Siège Social de la COPEDU PLC, sise à KICUKIRO – RWANDEX.



<u>NB</u>: Les offres transmises ne respectant pas ces conditions de soumission ne seront pas considérées.

### 11. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts, en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent, le Mardi du *13 Décembre 2021* à 10h00 min dans la salle de réunion de la COPEDU PLC.

Fait à Kigali, le 03/12/2021

**NYANGEZI Joseph** 

Chef de Département des Opérations

**MUYANGO** Raïssa

Directrice Générale

06/100/104